

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 65 Pouvoirs : 10
Votants : 75 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien CAVARD (NEUF EGLISE) ; Alain CAZE (SAINT OURS LES ROCHES) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Jean Pierre GELINAT (VIRLET) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YOUNG) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Damien LABBE (SAINTE CHRISTINE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Anthony MORALES (QUEUILLE) ; Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Christian RAFFIER (SAINT QUITIN SUR SIOULE) ; Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER).

Absents ayant donné procuration :

Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)
Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)
Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ayant donné pouvoir à Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS)
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)
Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Etienne ONZON (COMBRONDE)
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)
Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET EAU POTABLE

M. Bruno FLATRES, comptable public, a transmis au Syndicat de Sioule et Morge une liste de titres de recettes (n°4769540012) émis sur le budget principal du Syndicat de Sioule et Morge, dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs :

Exercice	Montants restant dus	Motif de la présentation	Imputation comptable
2020 et 2021	2,68 €	Restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020 et 2021	1 067,21 €	Certificats irrécouvrabilité	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020, 2021 et 2022	129,34 €	Décédé et demande de renseignement négative	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020 et 2021	183,31 €	Surendettement et demande d'effacement de la dette	6542 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes
TOTAL :	1 382,54 €		

Le caractère d'irrécouvrabilité de ces montants étant avéré, le Président propose au Comité Syndical :

- D'admettre en non-valeur la somme de 1 382,54 € sur le budget principal,
- D'imputer cette somme au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) conformément au tableau ci-dessus (comptes 6541 et 6542).

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 15 septembre 2022.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 1 382,54 € sur le budget principal,
- **DECIDE** d'imputer cette somme au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) conformément au tableau ci-dessus (comptes 6541 et 6542).

Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 24 septembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX

